

Véronique ROUSSET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes
Membre de la compagnie régionale des
Commissaires aux comptes de Toulouse

67 avenue des Iles
31 650 SAINT-ORENS DE GAMEVILLE
Tél : 05 61 24 50 47
mail : veronique.rousset@auraexpertise.com

EIRL ROUSSET VERONIQUE
SIRET : 801 655 762 00038

EGLISE PROTESTANTE LES DEUX RIVES

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2025

EGLISE PROTESTANTE LES DEUX RIVES

ASSOCIATION LOI DE 1901

**36 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EGLISE PROTESTANTE LES DEUX RIVES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association EGLISE PROTESTANTE LES DEUX RIVES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Nature et périmètre des activités », sur l'exercice exclusif des activités culturelles. ;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont porté essentiellement sur le rattachement des produits de l'apprentissage sur le bon exercice et la vérification de la bonne application du règlement ANC 2022.06.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association EGLISE PROTESTANTE LES DEUX RIVES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-ORENS

Le 30 mars 2026



Véronique ROUSSET

Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	10 228	4 829	5 400	6 715
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	300		300	300
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	46 577		46 577	44 577
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	57 106	4 829	52 277	51 592
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				250
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	4 199		4 199	2 160
	Charges constatées d'avance	184		184	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	43 156		43 156	22 362
	TOTAL (III)	47 539		47 539	24 772
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		104 645	4 829	99 816	76 365

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes

44 577

45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	71 458	96 819
	Excédent ou déficit de l'exercice	18 667	(25 361)
	Total des fonds propres (situation nette)	90 126	71 458
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	90 126	71 458
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 898	1 230
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	3 793	3 676
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	9 691	4 906
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	99 816	76 365
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	18 667,17	(25 360,72)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	9 691	4 906
	(2) Dont emprunts participatifs		

Veronique ROUSSET

Commissaire aux comptes

45 avenue de Toulouse

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

TEL : 05 61 24 50 47

veronique.rousset@auraexpertise.com

SIREN : 801 655 762

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		250
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	201 296	187 034
Mécénats	18 000	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	17 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		784
Utilisations des fonds dédiés		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	10 717	20
Total des produits d'exploitation	247 012	188 088
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières et autres approvisionnements		10 657
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	88 094	58 619
Aides financières	108 391	13 000
Impôts, taxes et versements assimilés		164
Salaires	22 210	70 279
Cotisations sociales	8 392	56 506
Dotation aux amortissements et dépréciations	1 315	1 345
Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	21	3 706
Total des charges d'exploitation	228 423	214 277
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 589	(26 189)

Veronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 589	(26 189)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	78	829
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		78	829
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		78	829
RESULTAT COURANT avant impôts		18 667	(25 361)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		247 090	188 917
TOTAL DES CHARGES		228 423	214 277
EXCEDENT ou DÉFICIT		18 667	(25 361)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Véronique ROUSSET
 Commissaire aux comptes
 45 avenue de Toulouse
 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
 TEL : 05 61 24 50 47
 veronique.rousset@auraexpertise.com
 SIREN : 801 655 762

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Annexe libre

Identité de l'Association :

L'Association dénommée EGLISE PROTESTANTE LES DEUX RIVES a été fondée le 15/03/2014.

Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe au 36 RUE DE BAYARD, 31000 TOULOUSE.

Elle est déclarée en préfecture du HAUTE GARONNE sous le numéro RNA W313020747.

Son numéro Siret est le 92417271100013.

Objet social :

L'Association a pour objet exclusif :

- d'assurer la célébration du culte évangélique ;
- de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte ;
- de subvenir à la formation et à l'entretien des ministres du culte.

Nature et périmètre des activités :

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, l'Association exerce exclusivement des activités cultuelles.

Afin de supporter les activités diaconales et sociales, il a été créé une association relevant uniquement de la loi du 1er juillet 1901.

La circonscription religieuse définie par les statuts de l'Association s'étend sur tout le territoire national. .

L'Association gère un seul lieu de culte, sis 32 rue Riquet 31000 Toulouse.

Moyens mis en œuvre :

L'Association est locataire des locaux nécessaires à l'exercice du culte.

L'Association compte parmi ses effectifs :

- 2 salariés rémunéré à mi-temps.

Afin d'assurer le bon fonctionnement associatif, l'ensemble des autres tâches est assuré soit par des bénévoles, soit par du personnel de culte mis à disposition à titre gratuit par une autre association cultuelle.

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **99 816** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **247 090** euros et un total **charges** de **228 423** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **18 667** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Installations générales et agencement	10 ans
Mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

Créances et dettes

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 60 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Contributions volontaires en nature

L'Eglise protestante LES DEUX RIVES toute l'importance de l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de son activité ; cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par l'Eglise.

La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement. En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Il convient néanmoins de porter à la connaissance du lecteur qu'hormis les deux postes d'assistantes pastorales (rémunérés à mi-temps), tous les autres services de l'association cultuelle sont soit exercés par des ministres du culte mis à disposition à titre gratuit par une association cultuelle française, soit grâce à l'action bénévole de ses membres.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	1 482					1 482
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 743					5 743
	Emballages récupérables et divers	3 003					3 003
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 228					10 228	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS							
FINANCIERES	Participations	300					300
	Créances rattachées à des participations	44 577		2 000			46 577
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	44 877		2 000			46 877	
TOTAL		55 106		2 000			57 106

Véronique ROUSSET
 Commissaire aux comptes
 45 avenue de Toulouse
 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
 TEL : 05 61 24 50 47
 veronique.rousset@auraexpertise.com
 SIREN : 801 655 762

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			275	148		423
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			1 253	768		2 021
	Emballages récupérables et divers			1 986	399		2 385
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				3 513	1 315		4 829
TOTAL				3 513	1 315		4 829

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	46 577	46 577	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	4 199	4 199	
	Charges constatées d'avance	184	184	
TOTAL DES CREANCES		50 961	50 961	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 898	5 898		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 207	1 207		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 586	2 586		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		9 691	9 691		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		3 662
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 662
Fournisseurs Factures non parvenues	3 662	

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	2 400	2 400	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	2 400	2 400	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

31/12/2025

[illegible]

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762